

Le Conseil municipal,

Comme suite aux adjudications du 8 Mars 1967 pour les travaux d'alimentation en eau potable de la Commune:

Adjudication restreinte pour le lot canalisation.

Concours entre spécialistes pour le béton armé.

Du les procès verbaux d'adjudication établis par le service du Génie rural, après examen et vérification des offres des entrepreneurs soumissionnaires.

1°) déclare l'entreprise Henri et C^{ie} a^{te} Tourmeil, adjudicataire, du lot Canalisation, l'offre de celle-ci se montant à 3.692.166^{fr} étant la plus avantageuse au point de vue économique tout en restant conforme aux dispositions techniques du projet,

2°) déclare l'entreprise Loulier et C^{ie} de Jarville, adjudicataire du lot béton armé, l'offre de celle-ci se montant à 844.455^{fr}, étant la plus avantageuse au point de vue économique et présentant des garanties techniques suffisantes.

3°) Autorise son maire à signer les marchés

4°) S'engage à assurer le financement de la part des dépenses restant à la charge de la commune, compte tenu de la subvention de l'état de 60% soit

$$3.692.166 + 844.455 = 4.536.601 \times 0,4 = 1.814.640,40$$

a, par un emprunt à la caisse de crédit agricole de

1.500.000^{fr}.

b, par un emprunt au crédit foncier de

320.000^{fr}.